
Rizières en terrasses des Hani de Honghe (Chine) No 1111

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Paysage culturel des rizières en terrasses des Hani de Honghe

Lieu
Comté de Yuanyang, préfecture autonome Hani et Yi de Honghe, province du Yunnan
République populaire de Chine

Brève description
Sur la rive sud de la rivière Rouge dans le sud du Yunnan, les rizières en terrasses des Hani de Honghe s'étagent sur les pentes escarpées des monts Ailao.

Ménagées dans une forêt dense depuis 1 300 ans par le peuple Hani qui s'installa dans cette région en provenance du nord-ouest, les terrasses irriguées supportent des rizières perchées au-dessus de vallées étroites. En certains endroits, on peut voir jusqu'à 3 000 terrasses suspendues sur les pentes entre la vallée et la limite inférieure de la forêt.

La zone proposée pour inscription présente les terrasses les plus denses et les mieux mises en valeur dans trois vallées distinctes.

En dehors des terrasses, le bien comprend aussi les sommets encore boisés des montagnes et 82 villages où les fermiers vivent encore pour beaucoup dans les traditionnelles maisons « champignon » couvertes de chaume. Le paysage reflète des systèmes hydrauliques complexes qui répartissent l'eau collectée au sommet des montagnes boisées entre les terrasses, et un système d'agriculture intégré qui associe l'élevage – buffles, bovins, canards, poissons et anguilles – et la production du produit de base : le riz rouge.

Ces systèmes sont soutenus par des structures sociales et religieuses traditionnelles anciennes, fondées sur une dualité d'approche entre l'individu et la communauté et entre les hommes et les dieux, se renforçant mutuellement.

Globalement, les rizières en terrasses sont considérées comme un exemple de système de gestion de la terre résistant qui optimise les ressources sociales et environnementales et manifeste une extraordinaire harmonie entre les hommes et leur environnement en termes visuels et écologiques.

Catégorie de bien
En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (novembre 2011), paragraphe 47, il s'agit aussi d'un *paysage culturel*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative
28 mars 2008

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription
Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial
20 janvier 2012

Antécédents
Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations
L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les paysages culturels.

L'UICN a envoyé ses commentaires sur ce paysage culturel le 19 décembre 2012. L'ICOMOS a soigneusement examiné ces informations pour parvenir à sa décision finale et à sa recommandation de mars 2013. L'UICN a également révisé la présentation de ses commentaires, conformément à la version incluse dans ce rapport par l'ICOMOS.

Mission d'évaluation technique
Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 8 au 14 septembre 2012.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie
Le 19 décembre 2012, l'ICOMOS a écrit à l'État partie pour lui demander des précisions sur les aspects suivants de la proposition d'inscription :

- inclure tous les villages se trouvant dans la délimitation ;
- fournir des précisions sur le système agricole ;
- compléter l'analyse comparative ;
- préserver les matériaux et les techniques de construction traditionnels ;
- développer une stratégie touristique ;
- développer une stratégie d'interprétation.

Le présent rapport comprend des informations fournies par l'État partie en réponse à cette demande.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2013

2 Le bien

Description

Dans la région montagneuse du sud du Yunnan, baignant dans un climat subtropical au niveau de précipitations extrêmement élevé (environ 1 400 mm), se rencontre la plus grande concentration de terrasses rizicoles en Chine.

Répondant aux difficultés et aux opportunités de cet environnement de hautes montagnes et de vallées étroites traversées de ravines, le peuple Hani a, au cours des 1 300 dernières années, fait d'une forêt dense un système extraordinairement complexe de rizières en terrasses accrochées aux flancs des montagnes.

Les villages auxquels elles appartiennent sont d'ordinaire construits en haut des terrasses, juste en contrebas des forêts qui couronnent les sommets. Globalement, il s'agit d'un système intégré de quatre éléments : forêts, distribution d'eau, terrasses et maisons.

Les forêts des sommets montagneux sont les sources de l'eau, les failles dans la roche canalisent l'eau de pluie, et la couche de grès en contrebas des montagnes de granit piège l'eau puis la libère lorsqu'elle jaillit de sources. Un système complexe de rigoles a été creusé pour répartir l'eau dans les rizières et entre les différentes vallées.

Les terrasses produisent du riz rouge sur la base d'un système intégré complexe de culture et d'élevage qui est sous-tendu par des relations symbiotiques entre les plantes et les animaux et soutenu par des structures sociales et religieuses qui renforcent les obligations communales et le caractère sacré de la nature.

Le système des terrasses occupe une vaste zone d'environ 1 000 kilomètres carrés. Le bien proposé pour inscription consiste en trois ensembles de terrasses - Bada, Duoyishu et Laohuzui - dans trois bassins fluviaux - respectivement Malizhai, Dawazhe et Amengkong-Geta. Ces trois ensembles se distinguent les uns des autres par leurs caractéristiques géologiques différentes. La pente des terrasses de Bada est douce, celle de Duoyishu est plus raide et celle de Laohuzui est très abrupte.

Il est à noter que, si la population vivant dans la zone proposée pour inscription est principalement Hani, les Hani vivent aussi en dehors de la zone proposée pour inscription et tous ne cultivent pas en terrasses : certains pratiquent l'agriculture itinérante sur brûlis. De même, il existe beaucoup de terrasses en dehors de la zone proposée pour inscription et certaines sont cultivées par les Yi le long de la rivière Rouge.

Une grande zone tampon s'étend sur trois bassins hydrographiques et protège par conséquent la totalité de

la zone de distribution de l'eau dans les rizières en terrasses.

Les forêts couvrent encore environ 50 % du territoire tandis que les terrasses en occupent à peu près 28 %.

Le dossier de proposition d'inscription indique que la superficie de la zone cultivée en terrasses n'a pas augmenté depuis la dynastie Qing. On considère qu'un équilibre a été atteint entre l'optimisation des ressources forestières naturelles qui approvisionnent en eau et l'optimisation du développement des terrasses pour la production de riz.

Le bien proposé pour inscription couvre une superficie de 16 603,22 ha, avec une zone tampon de 29 501,01 ha.

Le bien comprend les éléments suivants :

- Forêts
- Eau et canaux d'irrigation (fossés)
- Terrasses et pratiques agricoles
- Villages
- Coutumes traditionnelles liées à la culture du riz

Tous sont étroitement imbriqués pour former l'ensemble du paysage.

Ces éléments sont étudiés tour à tour.

Forêts

Les forêts sont l'élément vital des terrasses car elles captent et fournissent l'eau nécessaire à l'irrigation. Il y a quatre types de forêts ; la forêt ancienne de « recharge en eau », la forêt sacrée, la forêt de consolidation et la forêt du village pour l'approvisionnement en bois de construction et de chauffe.

Les forêts de recharge en eau sont protégées intensivement de génération en génération, de même que les forêts sacrées. Les forêts de consolidation sont plantées pour stabiliser les pentes abruptes et sont bien entretenues. Certaines forêts de village, en revanche, ont été coupées dans les années 1950 afin de gagner des terrains maraîchers supplémentaires pour répondre au besoin d'accroître la production agricole. Un projet de reboisement de ces forêts de village est en cours.

Chaque village emploie un garde forestier qui est chargé de superviser la gestion traditionnelle des forêts sacrées et des forêts de recharge en eau.

Les forêts sacrées ont encore de fortes connotations. Au-dessus des villages se situent des lieux pour le dieu du village « Angma » (l'âme du village) et pour le dieu de la protection de la terre, « Misong », où les villageois prient pour la paix, la santé et la prospérité.

L'UICN note que les monts Ailao accueillent de vastes forêts vierges subtropicales de feuillus sempervirents. Ces forêts recèlent une population très importante de l'espèce menacée du gibbon noir (*Nomascus concolor*),

estimée en déclin dans la Liste rouge de l'UICN. Selon une étude récente, la majorité de la population de gibbons de la région se trouve dans des zones situées au nord du bien, tandis que plusieurs petites populations isolées sont au sud.

Il y a également des espèces végétales menacées dans les forêts ou à proximité du bien, telle que *Manglietiastrum sinicum* (qui n'est pas évaluée dans la Liste rouge actuellement, mais dont il est suggéré qu'elle est en voie de disparition), et jusqu'à quatre espèces endémiques de *Cycas* menacées d'extinction. La vallée de Honghe est la frontière géographique entre les montagnes du Sud-Ouest (monts Hengduan) et le plateau Yunnan-Guizhou. La rivière peut aussi être importante pour la tortue d'eau douce *Rafetus swinhoei* en danger critique d'extinction.

Le dossier de proposition d'inscription apporte peu d'informations sur la biodiversité d'importance mondiale dans et autour du site proposé pour inscription ; seuls sont présentés un tableau succinct de la végétation et quelques textes descriptifs extraits de poèmes populaires.

Eau et canaux d'irrigation (fossés)

L'eau est captée dans les torrents et les sources dans et autour des forêts, puis distribuée dans les champs et les villages par un système gravitationnel de cours d'eau, fossés, canaux et tubes de bambou. Il y a quatre canaux principaux et 392 fossés qui totalisent 445,83 km en longueur. Les fossés sont entretenus en commun.

La distribution de l'eau est signalée par des « encoches » sur des poteaux indiquant la quantité d'eau nécessaire selon que l'eau est abondante ou qu'elle est attribuée à tour de rôle lorsqu'il y a pénurie.

Dans chaque village, un surveillant des fossés supervise la distribution de l'eau. Son rôle est fondamental pour garantir que l'eau soit répartie de manière équitable quand elle vient à manquer et distribuée sans excès quand elle abonde. Les règles d'attribution de l'eau sont transmises de génération en génération et admises par l'ensemble de la communauté comme une volonté collective. Toute violation du système s'inscrit donc contre l'intérêt du village en entier. Si un habitant contrevient à la tradition, la collectivité, sous la direction des chefs religieux Migu et Mopi (voir ci-après), interviendra et le sanctionnera.

Les puits artésiens creusés dans les villages fournissent l'eau potable pour les hommes et les bêtes.

Les villageois sacrifient divers animaux au dieu du puits et prient pour une eau inépuisable tout au long de l'année.

Terrasses et pratiques agricoles

Les terrasses sont faites d'argile noire. Il n'y a pas de murs de soutènement – simplement le front de taille de l'argile.

Les terrasses sont attribuées aux familles par un système traditionnel mis en œuvre dans chaque village. En même temps que les familles disposent de leurs « propres » terrasses, elles ont aussi le devoir de travailler en commun pour le bien du système. Cette dualité transparait dans tous les aspects de la vie sociale et religieuse.

La culture dominante sur les terrasses est celle du riz rouge, dont la récolte constitue la base économique des villages. Mais la culture du riz fait partie d'un système complexe et varié d'agriculture et d'élevage qui implique des bovins, buffles, cochons, canards, poissons (vendus en quantités considérables), anguilles et escargots, et des cultures maraîchères, tous étant des éléments essentiels du système agricole.

Le riz est cultivé de fin avril à fin septembre. Les poissons sont élevés en deux temps dans l'année : d'abord, les alevins sont introduits dans les terrasses avec les nouveaux plants de riz puis capturés au moment de la pollinisation du riz ; en second lieu, début octobre, après la récolte du riz et une fois les terrasses labourées par les bovins ou les buffles, le poisson est réintroduit pour lutter contre les organismes nuisibles. Les canards sont élevés pour protéger les jeunes plants et le riz mûr, car ils mangent les herbes, comme d'ailleurs les escargots et les anguilles qui colonisent aussi les terrasses inondées.

Les poissons et les canards améliorent la fertilité des terres et sont une source de nourriture pour les hommes et les animaux. Le buffle d'eau et les bovins apportent des engrais organiques aux terrasses, sont utilisés pour labourer, fournissent de la viande aux villageois. Ils sont aussi des intermédiaires entre les hommes et les dieux lors des sacrifices pratiqués pour des funérailles durant le festival Kuzhazha.

Chaque fermier peut avoir un ou deux buffles et une vache et son veau. Lorsqu'ils ne servent pas de bêtes de trait (une centaine de jours par an seulement), bovins et buffles sont emmenés paître dans les prairies d'altitude.

Sur les billons des terrasses, les paysans cultivent soja et calla ou ramassent des herbes sauvages comestibles comme le cresson et l'*herba houttuyniae*. Ces cultures contribuent à fertiliser les rizières. Autour des maisons, ils élèvent des cochons, des chiens et des poulets. Ils ramassent des champignons dans les bois et la plupart des villages ont une petite plantation de thé.

La culture du riz fait donc partie d'un système socio-économique complexe basé sur l'agriculture et l'élevage qui entretient le paysage et fait vivre les communautés villageoises depuis des siècles. Les éléments essentiels

de ce système agricole élargi, les canards, les poissons, les escargots, les buffles d'eau, sont intégrés dans une approche écologique globale qui soutient la production de riz rouge biologique.

Le peuple Hani choisit différentes variétés de riz et méthodes d'agriculture dans diverses zones en fonction des conditions locales et de l'altitude. Il semble qu'il existe 48 variétés de riz rouge local, et certaines sont spécifiques à la région.

Là où le riz rouge traditionnel est cultivé, aucun engrais chimique n'est utilisé. Mais comme ce riz rouge traditionnel a une plus faible productivité que le riz hybride, ce dernier est planté sur certaines des terrasses les moins élevées et des engrais chimiques sont utilisés. Le riz hybride ne s'acclimate pas à des altitudes supérieures à 1 500 mètres. Les engrais chimiques ont un impact négatif sur le système agricole intégré, en particulier sur les poissons et les canards.

Villages

Le bien proposé pour inscription comprend 82 villages où vivent les fermiers qui cultivent les terrasses. Cinq de ces villages sont considérés comme les plus représentatifs : le vieux village de Shangzhulu, le village intermédiaire de Quanfuzhuang, Niuluopu, Azheke et Yakou.

Les villages sont de taille relativement petite, la plupart comprenant 50 à 100 foyers. Chaque maisonnée cultive une ou deux « parcelles » de rizière en terrasses.

Les édifices vernaculaires traditionnels sont construits avec des murs en pisé, briques d'adobe et pierres sous un grand toit en croupe recouvert de paille qui donne aux maisons une forme de « champignon » caractéristique. Les maisons s'étagent sur trois niveaux : celui du bas pour les animaux domestiques, celui du milieu pour la famille et le plus haut pour l'entreposage des grains. En tout, 66 % des maisons dans l'ensemble des villages sont censées être bâties entièrement ou partiellement avec des matériaux traditionnels, tandis que dans un petit nombre de villages, la proportion de maisons traditionnelles intactes atteint 90 %.

Au centre de chaque village se trouve un espace ouvert dénommé champ *Moqiu* sur lequel est construit un bâtiment, l'ensemble servant pour les fêtes. On rencontre des moulins à eau (pour mouliner le grain) et des martinets mus par l'eau (pour décortiquer le riz) dans la plupart des vallées.

Peu d'informations spécifiques sont fournies sur chacun des établissements, en ce qui concerne le nombre de maisons, leurs caractéristiques en termes de construction et de matériaux utilisés, et sur les personnes possédant actuellement les compétences nécessaires en matière de construction traditionnelle.

Le village de Quanfuzhuang présente des maisons qui ont été modernisées à l'intérieur afin d'offrir un meilleur confort à leurs habitants, tout en respectant les matériaux et les techniques traditionnels, et il est devenu un village modèle à cet égard.

Dans certains villages, de nouveaux matériaux de construction ont eu un impact considérable sur les bâtiments individuels, en particulier dans les maisons qui ont été adaptées pour accueillir des touristes. Globalement, un certain nombre de changements progressifs sont observés. Ces changements sont liés à la difficulté de se fournir en matériaux traditionnels, ils sont aussi inhérents à l'adaptation des constructions traditionnelles aux nécessités modernes. Pour traiter ces « tensions », le gouvernement local et les agriculteurs sont parvenus à un consensus sur la manière de respecter les formes, les matériaux et l'aménagement traditionnels – et ceci est détaillé ci-après.

Coutumes traditionnelles liées à la culture du riz

La foi du peuple Hani repose sur une idéologie liant homme et nature. L'harmonie entre l'homme et la nature sous-tend leur pensée, leurs actions et leur vie. Ils vénèrent le soleil, la lune, les montagnes, les rivières, les forêts et d'autres phénomènes naturels tel le feu.

Le caractère sacré de la nature est reflété dans les activités sacrificielles, les offrandes et les sacrifices à l'eau, aux champs et aux forêts sacrées à diverses périodes de l'année.

Les principales fêtes traditionnelles se tiennent dans la forêt en février pour célébrer les dieux du village et en juin sur le terrain cérémoniel Moqui au pied du village pour célébrer le dieu de l'agriculture et d'autres divinités de la nature et pour prier pour une bonne récolte. La récolte elle-même est célébrée par un banquet de rue et la fête d'Angmatu. Ces fêtes renforcent la cohésion de la communauté.

Migu et *Mopi* sont deux types de prêtres. *Mopi* est une personne dotée d'une sagesse exceptionnelle qui est considérée comme dépositaire de la culture Hani pour le clan entier, tandis que *Migu* est lié au village et considéré comme l'incarnation des dieux et des esprits du village. Un *Migu* remplit souvent les principales tâches administratives. *Mopi* et *Migu* sont donc considérés comme complémentaires et traduisent l'allégeance à la localité comme à la communauté élargie à travers les liens du sang.

Histoire et développement

Le premier livre d'histoire en Chine, le *Livre de Yu*, chapitre du *Classique des documents*, fait référence aux terrasses qu'il relie au peuple Hani, présenté comme un groupe ethnique indépendant.

Sur la base des traditions orales et de la recherche ethnologique, on considère actuellement que les Hani sont issus de l'ancienne tribu Diqiang qui vivait autrefois

dans les provinces de Gansu et Qinghai au nord-ouest de la Chine. Après des migrations sur plusieurs centaines d'années, ils s'établirent dans le Yunnan, dans la région où ils vivent aujourd'hui.

Une histoire du Yunnan (*Histoire particulière du Nantchao*), datant de l'an 863, mentionne des terrasses en parfait état ainsi que des sources utilisées pour l'irrigation. Il n'apparaît pas clairement si le peuple créateur de ces terrasses fut celui des Hani, leurs ancêtres ou un autre groupe de personnes.

Une pierre datée, trouvée auprès d'une source dans le village de Quanfuzhuang, suggère que vers le IXe-Xe siècle au plus tard, les Hani avaient commencé à distribuer l'eau dans les villages et les terrasses en utilisant des répartiteurs d'eau en pierre.

Aux derniers temps de la dynastie Yuan et au début de la dynastie Ming, un système de chefferie autochtone pour les minorités ethniques du sud-ouest de la Chine, connu sous le nom de Tusi, commença à s'installer. Les chefs héréditaires ainsi établis furent reconnus comme fonctionnaires impériaux. Ce système exerça une influence positive sur le développement des terrasses, stimulant leur mise en culture et leur gestion, et jouant un rôle important dans la formation des terrasses rizicoles de Yuanyang à leur échelle actuelle.

Résultat de cette expansion, les terrasses semblent avoir atteint leur étendue actuelle sous la dynastie Qing.

Depuis la fondation de la République populaire de Chine en 1949, et son orientation vers la production agricole, des lois ont été passées et des agences spécialisées ont été établies pour renforcer la protection des forêts, des champs en terrasses et des bassins hydrographiques.

Dans le comté de Yuanyang, au côté des Hani, d'autres peuples, tels que les Yi, Miao, Yao, Dai et Zhuang, pratiquent aussi les cultures en terrasses et reflètent toujours leurs coutumes ancestrales et leur culture traditionnelle, bien que celles-ci subissent de plus en plus la pression de la culture moderne.

Au cours des deux dernières décennies, la valeur des paysages en terrasses en tant que patrimoine culturel a été reconnue par les gouvernements, les universitaires et les habitants. Les gouvernements à tous les niveaux ont renforcé la protection et la gestion du bien, ainsi que sa réglementation et sa conservation.

Pendant la même période, une abondante documentation scientifique a été produite sur le bien, qui aide à orienter sa gestion.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

Le bien proposé pour inscription est comparé avec d'autres rizières en terrasses dans le monde, au Népal, en Inde, au Vietnam, au Japon, au Bhoutan, en Thaïlande, en Indonésie et aux Philippines. D'autres zones auraient pu être intégrées dans l'analyse comparative, comme le Baltistan au Pakistan. En Chine, le bien est comparé aux terrasses de Longji dans le Guangxi, et de Ziquejie dans le Hunan.

L'analyse compare l'altitude, les types de cultures et les dispositifs d'irrigation et conclut que dans chaque cas il y a des différences marquées du point de vue de l'altitude, du dénivelé des terrasses et des fonctions économiques et sociales intactes ou non. Le bien se rapproche le plus des rizières en terrasses des cordillères des Philippines (1995, critères (iii), (iv) and (v)) du point de vue des méthodes d'irrigation et de la physionomie générale.

L'analyse se limite essentiellement aux manifestations physiques des terrasses, à leur emplacement et à leur mode d'arrosage. C'est donc l'image des terrasses qui prévaut sur l'exploration des traditions culturelles, sociales et économiques qui les sous-tendent. Plusieurs systèmes de terrasses peuvent être considérés comme présentant des similitudes avec la forme des terrasses des Hani de Honghe.

Et de fait, les ressemblances sont soulignées dans la Justification de l'inscription qui indique que les terrasses des Hani de Honghe « *partagent des caractéristiques avec les rizières en terrasses de Chine du Sud, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est* » et qu'elles peuvent être considérées comme « *mutuellement complémentaires par l'apport de caractéristiques propres avec d'autres rizières en terrasses à flanc de montagnes renommées qui sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives* ».

Si les terrasses des Hani de Honghe doivent être considérées comme des paysages culturels, c'est en étudiant la manière dont les communautés ont interagi avec leur environnement au fil du temps du point de vue culturel, social et spirituel et à la lumière des résultats pratiques de ces interactions. Les comparaisons doivent aller au-delà des aspects visuels. Toute comparaison doit être basée sur une association de la valeur universelle exceptionnelle potentielle et des attributs qui expriment cette valeur et donc doit impliquer les systèmes techniques, économiques et sociaux qui sous-tendent les processus agricoles et de gestion de l'eau traditionnels.

L'ICOMOS considère que les terrasses Hani doivent être appréciées pour une association des terrasses physiques et des systèmes socio-économiques et religieux qui sous-tendent leur création et qui perdurent depuis de nombreux siècles.

Dans cette perspective, l'ICOMOS considère que les vastes et spectaculaires terrasses peuvent être envisagées comme le reflet d'interactions dynamiques entre les hommes et leur environnement, qui se caractérisent par un système à quatre éléments de forêt, distribution d'eau, village et terrasses, et sont soutendues par des systèmes sociaux et religieux qui renforcent la relation entre l'individu et la communauté et entre les hommes et la nature, perdurant depuis au moins un millénaire. Une association si précise de vastes terrasses et d'un système socio-économique et religieux avec un tel recul historique n'a pas d'équivalent hors de la région de Honghe.

Toutefois, il convient de noter que tous les Hani ne cultivent pas le riz au moyen de terrasses. Ceux qui vivent dans la région de Xishuangbanna pratiquent la culture itinérante sur brûlis, et d'autres peuples qui vivent dans le Yunnan, tels que les Yi et d'autres minorités sur la rivière Rouge, pratiquent aussi les cultures en terrasses.

Le texte indique : « *Là où il y a des Hani, il y a des terrasses ; là où il y a des terrasses, il y a des Hani.* » En réalité, environ 50 % des Hani cultivent en terrasses. La zone proposée pour inscription couvre une partie de ce paysage en terrasses des Hani. La délimitation a été choisie pour refléter les zones qui possèdent les terrasses les plus intactes et où le système traditionnel a persisté avec le plus de force.

L'ICOMOS considère qu'une analyse comparative peut justifier d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le peuple Hani a créé un mode de vie et de production harmonieux et à grande échelle et un système unique associant forêt, distribution d'eau, village et terrasses dans une rude région montagneuse.
- Le paysage conserve une grande vitalité et reflète l'extraordinaire créativité, la volonté, l'optimisme et le respect de la nature dans des conditions de vie extrêmement difficiles.
- Le paysage est comme une belle peinture sans limites ; il est apprécié comme une « grande sculpture de terre ».
- Les rizières en terrasses partagent des caractéristiques avec celles du sud de la Chine et de l'Asie du Sud et du Sud-Est ; elles peuvent donc être considérées comme mutuellement complémentaires avec leurs caractéristiques propres.
- La structure, les éléments et l'environnement naturel et culturel du paysage culturel des rizières en

terrasses des Hani de Honghe n'ont pas changé radicalement depuis des millénaires.

- Le paysage en terrasses est un modèle parfait de système écologique harmonieux et de mode de vie satisfaisant.

L'ICOMOS considère que les rizières en terrasses partagent sans aucun doute des caractéristiques visuelles avec d'autres zones de rizières en terrasses en Chine et en Asie du Sud et du Sud-Est. Toutefois, pour justifier la valeur universelle exceptionnelle, il est nécessaire de définir plus clairement en quoi les terrasses des Hani de Honghe diffèrent des autres exemples si elles sont considérées comme une association des terrasses physiques et des systèmes sociaux, économiques et religieux très spécifiques qui les ont produites et continuent à les soutenir.

Bien que les rizières en terrasses soient visuellement spectaculaires, qu'elles soient précieuses en tant que système écologique et qu'elles montrent encore de la vitalité, ces facteurs seuls ne justifient pas la valeur universelle exceptionnelle.

L'ICOMOS considère que les terrasses des Hani de Honghe doivent être envisagées comme le reflet exceptionnel d'un système socio-économique et religieux qui a permis à des communautés de pratiquer l'agriculture avec succès dans des conditions difficiles en recourant à un système agricole bien adapté, soutenu par un respect spirituel pour la nature et par le respect à la fois de l'individu et de la communauté.

Intégrité et authenticité

Intégrité

La proposition d'inscription indique que chacun des quatre éléments – forêt, distribution d'eau, villages et terrasses – est bien préservé, que la dynamique interne du système est toujours en place et que la zone tampon protège l'environnement visuel et renferme assez d'espace pour permettre un développement économique et social coordonné.

L'ICOMOS considère que la délimitation globale définit une zone appropriée au sein de laquelle l'ensemble du système des terrasses peut être apprécié, et qui rassemble tous ses attributs. Aucun des attributs physiques essentiels n'est menacé et le système traditionnel est actuellement solide et bien protégé, même si l'ICOMOS considère que la manière dont le système traditionnel s'adapte aux exigences modernes, lesquelles poussent déjà les habitants à quitter les villages, et l'impact du tourisme pourraient conduire à de fortes tensions.

Authenticité

L'État partie indique que le paysage en terrasses a conservé son authenticité concernant la forme traditionnelle des éléments du paysage, la continuité de la fonction du paysage, des pratiques et des savoirs

traditionnels, ainsi que la pérennité des rituels, des croyances et des coutumes. Il est souligné qu'il existe un domaine où l'authenticité est ou pourrait être vulnérable : il s'agit des matériaux traditionnels pour les maisons traditionnelles, car ceux-ci seraient difficiles à obtenir.

L'ICOMOS note que les nouveaux matériaux utilisés dans les maisons – les briques de béton qui remplacent l'adobe ou les tuiles à la place des toits de chaume – commencent à avoir un effet visible sur l'image globale des villages dans le paysage car la couleur ainsi que les formes des constructions s'en trouvent modifiées.

Des orientations détaillées sont nécessaires afin de contrôler le processus de modernisation et d'adaptation des maisons.

L'ICOMOS attire aussi l'attention sur l'utilisation du béton dans les principaux cours d'eau, introduit entre les années 1960 et les années 1980. La topographie du site étant très escarpée, il est compréhensible que le béton soit apparu comme une solution pour stabiliser certains canaux. Cependant son usage devrait être strictement contrôlé et si possible les canaux en béton existants devraient être supprimés.

Globalement, l'ICOMOS considère que les pratiques traditionnelles sont vulnérables face au souhait des fermiers d'améliorer leur mode de vie et à l'impact potentiel du tourisme, lequel ne bénéficie pas actuellement d'une stratégie globale définie pour assurer son développement durable.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies mais que l'authenticité est vulnérable face aux attentes croissantes qui poussent les habitants à quitter les villages, et face aux effets du tourisme qui doit faire l'objet d'une stratégie globale de tourisme durable.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i), (iii), (iv), (v) et (vi).

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'habile interaction des Hani avec leur environnement a produit un paysage qui pourrait être considéré comme une magnifique sculpture de terre, développée sur des milliers d'années.

L'ICOMOS considère que, bien que les rizières en terrasses puissent être considérées par ceux qui les contemplent de l'extérieur comme visuellement plaisantes ou même spectaculaires, il n'est pas démontré que la valeur esthétique était un résultat escompté par ceux qui créèrent ces terrasses. Il s'agit donc d'une réaction quelque peu subjective qui n'est pas forcément liée à la créativité esthétique des générations d'habitants qui ont construit ce paysage. Cela ne signifie

pas que cette sensibilité artistique n'a pas existé mais simplement que cela n'a pas été démontré dans la proposition d'inscription.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le paysage en terrasses dénote le culte de la nature du peuple Hani, ses styles de production traditionnels, notamment la structure sociale, le choix du site et la construction d'établissements et d'édifices, la protection de la source et la distribution d'eau, le savoir et la compréhension de la saison agricole et de la riziculture, de la technologie, etc. Et aussi parce que les traditions culturelles du peuple Hani, sous la forme d'activités sacrificielles et de fêtes, soutiennent le système écologique.

L'ICOMOS considère que les terrasses doivent être envisagées comme un reflet exceptionnel de systèmes élaborés et bien adaptés d'agriculture et de distribution de l'eau qui sont renforcés par un système socio-économique et religieux distinctif et établi depuis longtemps.

Bien que la principale récolte des Hani soit le riz, ils cultivent aussi des légumes, élèvent des poissons et de la volaille et pratiquent la cueillette dans les forêts. Dans un solide système intégré de production alimentaire, les canards fertilisent les jeunes plants de riz, tandis que les poulets et les cochons contribuent à fertiliser les plants plus mûrs et les buffles d'eau labourent les champs pour préparer les plantations de l'année suivante. Les escargots qui vivent dans l'eau des terrasses consomment divers organismes nuisibles. La riziculture est donc intégrée au sein d'un processus agricole bien plus vaste. Et ce processus est soutenu par des systèmes socio-économiques et religieux élaborés qui renforcent le lien des habitants à ce mouvement, avec comme moteur les ressources tant physiques que spirituelles et leurs devoirs envers leurs propres terres et envers la communauté plus large, et affirment le caractère sacré de la nature.

Ce système de double interdépendance connu comme « système social de l'unité homme-dieu », allié à sa manifestation physique dans la forme des terrasses, constituent ensemble une tradition culturelle toujours vivante exceptionnelle.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le paysage en terrasses remonte au VII^e siècle et qu'il s'agit d'une œuvre représentative tout à fait exceptionnelle ainsi que d'un exemple de civilisation agricole ancienne et durable avec une signification profonde, une large influence, des caractéristiques et connotations uniques.

L'ICOMOS considère qu'il n'a pas été établi que ces paysages peuvent être considérés comme reflétant une période significative de l'histoire humaine. Leur valeur est mieux reflétée par leur continuité dans le temps que par une période de l'histoire.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le paysage culturel des rizières en terrasses des Hani de Honghe présente une intégration parfaite du système des quatre éléments « forêt, eau, village et terrasse », exprimant une association harmonieuse de l'homme et de la nature.

L'ICOMOS considère que ce critère peut être justifié en raison de la manière exceptionnelle dont le paysage en terrasses reflète une interaction spécifique avec l'environnement relayée par des systèmes intégrés d'agriculture et de gestion de l'eau et sous-tendue par des systèmes socio-économiques et religieux qui expriment le double rapport entre les hommes et les dieux et entre les individus et la communauté, qui dure depuis au moins un millénaire, comme en témoignent les abondantes sources documentaires.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que la valeur principale des rizières en terrasses est liée aux traditions culturelles particulières du peuple Hani, et que les rizières et terrasses sont devenues un symbole important de l'identité culturelle du groupe ethnique des Hani.

L'ICOMOS considère que bien que les traditions culturelles du peuple Hani sous-tendent sans aucun doute l'interaction entre les Hani et leur environnement, il n'a pas été montré en quoi ces traditions peuvent être considérées comme ayant une signification universelle exceptionnelle.

L'ICOMOS considère de plus que ces traditions pourraient être reflétées de manière appropriée dans le critère (iii).

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité et répond aux critères (iii) et (v).

4 Facteurs affectant le bien

La population dans la zone proposée pour inscription et dans les zones tampons augmente faiblement. Actuellement, l'impact de cette faible croissance se fait peu sentir sur le paysage. La ville de Xinjie, la plus grande de la région, est située hors du bien proposé pour inscription.

Traditionnellement, certains des habitants quittaient les vallées pour travailler et revenaient au village pour aider dans les champs à la saison haute. Ces traditions permettaient de maintenir un relatif équilibre entre la population et les besoins des terres agricoles. Aujourd'hui, de plus en plus d'habitants, hommes et femmes, prennent un emploi en dehors des villages.

Traditionnellement, les paysans utilisent des fumures organiques pour les rizières en terrasses où le riz rouge est cultivé – comme souligné ci-avant. À certains niveaux moins élevés, des engrais chimiques sont utilisés pour les cultures de riz hybride. Toutefois, étant donné que le marché du riz traditionnel se développe et que la demande pour des produits biologiques en général augmente, le riz des collines cultivé traditionnellement commence à être avantageux. Une société d'affaires privée a reconnu les vertus du riz rouge en tant que produit biologique et nutritif et a réussi à en faire un produit alimentaire haut de gamme, ce qui augmente son prix.

La politique du gouvernement encourage aussi les agriculteurs à promouvoir les produits biologiques ; un mécanisme d'indemnisation a été consenti pour encourager les riziculteurs à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement de manière à bénéficier aux fonctions sociales et écologiques de la production agricole. Augmenter la valeur du riz rouge biologique des collines est donc devenu le principal moyen d'élever le niveau économique et social des zones locales. L'utilisation des engrais chimiques dans le bien proposé pour inscription pourrait rester limitée.

Actuellement, les eaux usées d'origine domestique sont rejetées dans les champs. Ce système peut suffire pour les communautés villageoises actuelles, mais les demandes des touristes pourraient facilement compromettre le délicat équilibre qui prévaut aujourd'hui.

Les dispositions prises en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées en lien avec les installations touristiques ne sont pas précisées.

Au vu des demandes croissantes des habitants pour plus de commodités, on prévoit que bientôt un système d'égout sera nécessaire pour tous les villages.

Le plan de gestion indique que des projets ont été lancés pour renforcer la construction d'infrastructures dans les villages et installer un système d'élimination des déchets qui devrait, en principe, concerner aussi les eaux usées. Il serait souhaitable que des systèmes d'épuration écologiquement viables soient envisagés.

Le plan de gestion indique que le gouvernement local a préparé des stratégies pour augmenter le prix des produits de l'agriculture biologique, et donc protéger les terrasses mais aussi les systèmes agricoles et forestiers plus vastes en tant que chaînons dans la circulation des ressources (voir section sur la gestion ci-après).

La plupart des régions de riziculture en terrasses en Asie sont confrontées à des défis similaires. Si les rizières en terrasses des Hani parviennent à faire vivre durablement les villages grâce au maintien des systèmes socio-économiques et religieux traditionnels tout en répondant aux attentes croissantes des habitants, alors il serait utile de partager les moyens pour y parvenir avec d'autres régions similaires.

Dans tous les villages sauf les plus représentatifs, le développement des activités touristiques sera autorisé. Les villages étant intégrés dans le paysage global des terrasses – ils occupent de fait une position stratégique dans le système à quatre éléments –, le développement pourrait rapidement conduire à un changement dans les formes et les matériaux de construction risquant d'avoir un impact visuel négatif sur l'intégrité du paysage.

La méthode pour contenir la pression du tourisme dans les villages pourrait devenir une question majeure. Les villages sont petits, ils comptent entre 40 et 80 foyers, et l'infrastructure locale est relativement médiocre.

La fréquentation touristique a déjà augmenté sur les cinq dernières années de 240 000 à 640 000 visiteurs par an et, en l'espace d'une seule année, on a constaté en 2012 une augmentation de 17,6 %. Il est indiqué que les équipements touristiques et la gestion du tourisme représentent un défi pour le bien.

Actuellement, le tourisme naissant n'entraîne pas d'effets négatifs et certains villages sont encore en dehors des circuits touristiques.

Toutefois, il n'existe pas de stratégie spécifique de gestion du tourisme pour orienter son développement vers un écotourisme durable. Le plan de gestion comprend un objectif à moyen terme (2013-2020) de développement d'une ville touristique à Xinjie. Cette ville se trouve dans la zone tampon, juste au nord du bien

proposé pour inscription. Elle offre le principal accès aux terrasses. Cette nouvelle ville touristique pourrait faire grimper rapidement le nombre de visiteurs, de même que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Actuellement, le bien ne semble pas prêt à absorber un tel impact.

Le plan de gestion indique aussi qu'il n'y aura aucun hôtel dans le bien, sauf « *dans les villages de Panzhihua et Shengcun où se trouve le comité de gouvernement populaire des villages* », et qu'il ne devrait pas y avoir non plus d'équipements récréatifs ou de restauration.

Il est dit que les terrasses ont une forte résistance face au changement climatique et à la sécheresse – comme cela a été démontré lors de la grande sécheresse de 2005. En revanche, elles sont vulnérables aux glissements de terrain car, en moyenne, les terrasses sont construites sur des pentes à 25 %.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont en premier lieu la vulnérabilité globale du système intégré d'exploitation agricole et forestière, par rapport à sa capacité à faire vivre correctement les fermiers et à leur permettre de rester sur leurs terres, et en second lieu l'impact négatif potentiel du tourisme sur les villages.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

La délimitation du bien proposé pour inscription est logique car elle englobe trois grandes zones de terrasses qui reflètent les mieux développées, une concentration la plus forte et les plus intensives d'entre elles.

La zone tampon est également très logique et satisfaisante car elle englobe la totalité des bassins hydrographiques qui alimentent en eau la zone proposée pour inscription. Les limites du bien et de la zone tampon sont marquées par des bornes en pierre.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont appropriées pour englober les zones de rizières en terrasses et leurs bassins hydrographiques.

Droit de propriété

La majorité des terres – 97,82 % – sont détenues par des coopératives. Le reste est la propriété du gouvernement national.

Protection

Le bien figure dans le 7e groupe candidat à l'inscription dans la liste des Sites protégés en priorité par l'État, présenté par le Conseil des affaires d'État chinois pour être protégé par la loi. Cela signifie que si le bien est inscrit, et si la liste est adoptée, le bien sera protégé par la loi dans son ensemble.

Entre-temps, le bien a été classé en 2008 en tant que site historique protégé par le gouvernement populaire du comté de Yuanyang.

De plus, tous les biens en Chine qui sont inscrits soit sur la Liste du patrimoine mondial soit sur la liste indicative sont protégés par les *Mesures pour la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial*, préparées par le ministère de la Culture, et la législation suprême, publiée par les autorités nationales chinoises. Cet instrument légal s'associe aux plans de conservation et de gestion, lois et réglementations spéciales locales et règlements des villages pour constituer un système complet pour l'identification, la conservation, la gestion et le suivi des sites du patrimoine mondial. Cela signifie que ces sites doivent être gérés conformément aux exigences du ministère de la Culture.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée.

Conservation

Les terrasses sont constamment entretenues par les communautés et sont en excellent état de conservation, de même que les forêts.

Seuls quelques-uns des 82 villages ont été visités pendant la mission d'évaluation. L'état de conservation des maisons traditionnelles des cinq villages les plus remarquables et d'un autre village a été jugé bon.

Le dossier de proposition d'inscription note que de nombreuses maisons neuves ont été construites et souligne d'éventuels conflits entre d'une part l'entretien des maisons traditionnelles et l'utilisation de matériaux et de techniques traditionnelles et d'autre part les aspirations modernes en matière d'espaces résidentiels et le fait que des styles d'architecture externes ont fait leur apparition dans les villages ces dernières décennies, ayant quelques effets négatifs.

Pour traiter ces questions, le gouvernement local a promulgué les *Mesures pour la protection et la gestion des villages et résidences du paysage culturel des rizières en terrasses des Hani de Honghe* et les *Orientations pour la conservation, la rénovation et le traitement environnemental des maisons traditionnelles des Hani de Honghe*. Ces deux documents légaux définissent les normes techniques à suivre dans tous les villages afin de contrôler le développement et la construction. Ils concernent les rizières en terrasses, les forêts, les systèmes d'irrigation, les villages traditionnels et les habitations et la culture traditionnelle de la région.

Les nouveaux projets de construction prévus dans le bien seront strictement examinés et contrôlés par l'autorité provinciale. Les Orientations ont été mises au point en association avec l'École d'architecture de l'université Tsinghua. Elles insistent sur la nécessité de reconnaître que les bâtiments dans les différents villages et secteurs possèdent des caractéristiques propres qu'il convient de respecter.

Il est prévu que des bâtiments qui ne respectent pas le style traditionnel sans pour autant menacer sérieusement le paysage dans son ensemble seront progressivement améliorés conformément aux Orientations.

L'ICOMOS considère qu'il serait utile que des plans d'ensemble de conservation et de développement soient mis au point pour chaque village afin de garantir une approche cohérente.

L'ICOMOS considère que la conservation du bien est satisfaisante.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

L'Administration des rizières en terrasses des Hani du comté de Yuanyang est responsable de la mise en œuvre du plan. Il s'agit d'une autorité spéciale établie par le gouvernement provincial. Elle comprend des membres de nombreux départements de la préfecture de Honghe. L'Administration des rizières en terrasses des Hani de la préfecture de Honghe, créée en 2007 avec 12 membres travaille pour le Comité, supervise la gestion quotidienne au niveau du comté et fait la liaison avec les parties prenantes locales.

Chaque village est administré par les comités de village.

Le système de chefferie autochtone Tusi joue toujours un rôle important dans la culture en terrasses dans les monts Ailao. Deux gouvernements Tusi, le gouvernement Mengnong et le gouvernement Zongwazhai du comté de Yuanyang, sont impliqués dans la zone planifiée.

En tant qu'unité de base de la société des Hani, chaque village a développé une série de lois coutumières pour gérer les ressources naturelles et résoudre les conflits internes entre les villageois et les conflits avec d'autres villages. Les lois coutumières des Hani concernent presque tous les aspects de leur mode de vie ainsi que l'utilisation, la gestion et la protection des forêts.

Dans la plupart des villages des Hani du bien proposé pour inscription, Migu et Mopi occupent encore leurs fonctions traditionnelles en tant que chefs administratifs et spirituels et les gardiens des forêts et des fossés continuent de préserver les ressources en eau et de répartir l'eau équitablement comme ils l'ont toujours fait par le passé. Ces pratiques traditionnelles sont acceptées et maintenues par le gouvernement et les villageois.

L'UICN note que, du point de vue écologique, le cycle de l'eau entre les monts Ailao et la rivière Rouge est important en termes de biodiversité et d'agriculture. La sensibilisation à ce sujet devrait être accrue et son importance soulignée à l'avenir dans la gestion et la conservation du paysage.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un plan de gestion a été rédigé pour le bien. Après approbation légale, il sera accepté en tant que document juridique et technique pour la protection, la conservation et la gestion du bien et sera inclus dans le *Plan de système urbain, plan directeur pour les villes* de la préfecture autonome Hani et Yi de Honghe et dans les plans de développement économique et social local y afférent.

Le plan s'étale de 2011 à 2030 et est divisé entre des objectifs à court terme, de 2011 à 2012, à moyen terme, de 2013 à 2020, et à long terme, de 2021 à 2030.

La réglementation du tourisme suit un principe d'intervention minimale qui a été élaboré pour les visiteurs, fondé sur un système de transport : les visiteurs arrivent dans la ville de Xinjie dans la zone tampon et prennent place à bord de minibus à faible taux d'émission pour un circuit qui comprend des visites aux plates-formes d'observation à Laohuzui, Duoyishu et Bada. Les villages qui reçoivent actuellement le plus grand nombre de visiteurs sont Dayutang, Qingkou et Pugaolaozhai près de cet itinéraire principal. Le nombre de restaurants dans ces villages est actuellement limité.

Les autorités locales mettent au point un plan spécifique pour la gestion du tourisme et le développement de la région qui devrait être achevé d'ici à la fin 2013.

L'ICOMOS serait prêt et disposé à commenter ce plan, comme le suggère l'État partie.

Un grand centre d'information se construit dans la ville de Xinjie, qui sera consacré aux terrasses et à leurs structures sociales et religieuses. Ce centre devrait être achevé d'ici à 2020.

Actuellement, une salle d'exposition au centre de gestion présente aux visiteurs les terrasses dans leur contexte. Il y a aussi des salles d'exposition dans les villages de Laohuzui, Duoyishu et Bada.

L'État partie indique qu'il accueillerait avec intérêt tous les commentaires permettant que l'interprétation d'ensemble soit améliorée au second semestre 2013. L'ICOMOS recommande le développement d'une stratégie d'interprétation plus vaste qui inclurait la possibilité pour les visiteurs de rencontrer des fermiers et pour des groupes restreints d'emprunter des sentiers pédestres aménagés. L'ICOMOS serait prêt et disposé à offrir ses conseils.

Implication des communautés locales

Les communautés locales soutiennent clairement cette proposition d'inscription. Au niveau du village, les habitants, par l'entremise de leurs chefs traditionnels, sont toujours en mesure de gérer les décisions qui concernent leur localité et la gestion traditionnelle des terrasses. Les administrateurs modernes respectent les

gestionnaires traditionnels et n'interviennent pas dans les systèmes traditionnels des Mopi et Migu.

Il serait cependant utile de disposer de plus d'informations sur la manière dont les habitants participent aux prises de décisions au niveau local concernant les projets publics, les politiques du tourisme et le développement des infrastructures qui sont traités par les cadres des villages.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié mais confirme la nécessité de développer davantage les stratégies d'interprétation et de tourisme durable.

6 Suivi

Des indicateurs de suivi détaillés ont été élaborés concernant la plupart des aspects du bien, dont le revenu des fermiers.

Toutefois, comme l'UICN le note, il y a un écart entre les exigences du suivi en matière de biodiversité et les services écosystémiques, selon le tableau 6.1 de la proposition d'inscription.

Un centre de suivi pour le bien a été installé au sein de celui-ci. Il couvre le patrimoine et sa documentation, et offre une base scientifique pour la protection et la préservation.

Un système de patrouilles quotidiennes a aussi été mis en place, afin de contrôler les cas de dragage de sable, d'extraction et d'emprunt de terre, etc.

L'ICOMOS considère que le système de suivi est approprié.

7 Conclusions

Les rizières en terrasses des Hani de Honghe, visuellement spectaculaires, reflètent une interaction ancienne entre les communautés et leur environnement depuis au moins mille ans.

Les recherches universitaires approfondies menées depuis dix ans ont permis de comprendre leur longévité et leur persistance ainsi que leurs systèmes intégrés complexes de gestion de l'agriculture et de l'eau et la manière dont ceux-ci sont soutenus par des systèmes socio-économiques et religieux axés sur une dualité entre les hommes et leur environnement et entre l'individu et la communauté.

Bien que les terrasses présentent de nombreuses similitudes de forme et de fonction avec d'autres rizières en terrasses en Asie, elles peuvent être considérées comme tout à fait particulières pour la manière très spécifique dont elles associent l'agriculture et la

structure de gestion de l'eau avec des systèmes socio-économiques et religieux, et pour leur échelle spectaculaire.

Les rizières en terrasses des Hani s'étendent bien au-delà des délimitations du bien proposé pour inscription, mais celles qui sont proposées pour inscription offrent les meilleurs exemples préservés de trois vallées. Les terrasses sont également gérées par d'autres peuples que les Hani, tels que les Yi, Miao, Yao, Dai et Zhuang, mais environ 50 % des Hani cultivent les terrasses.

Les rizières en terrasses à travers l'Asie sont toutes confrontées à des défis, concernant la voie à suivre afin d'offrir des ressources suffisantes aux fermiers pour leur permettre de rester sur leurs terres, tout en répondant à leurs attentes sociales et financières grandissantes. Tandis que le tourisme pourrait être une piste importante en construisant une économie viable pour les terrasses des Hani de Honghe, il pourrait aussi submerger les villages traditionnels à moins de l'organiser de manière à ce qu'il soit dispersé sur toute la zone. Ces villages pourraient être facilement muséifiés et être envahis par les touristes. Si les terrasses des Hani de Honghe doivent survivre en tant que reflet authentique de leurs systèmes distinctifs et complexes d'agriculture, de gestion de l'eau et de systèmes socio-économique et religieux, ils devront s'adapter pour répondre aux besoins des fermiers et de leurs familles du XXI^e siècle et éviter les impacts les plus dommageables du tourisme.

Soutenir les grands espaces de terrasses repose *in fine* sur la micro-gestion environnementale et sur le fait d'encourager les fermiers à travailler leurs terres et à contribuer au bien général de leur communauté.

Le plan de gestion présenté met en avant l'engagement à protéger les systèmes traditionnels et à soutenir la culture du riz rouge. L'ICOMOS considère que cet objectif doit être appuyé par une stratégie détaillée d'écotourisme durable et par une stratégie d'interprétation, de manière à garantir une bonne compréhension de ce qui doit faire l'objet d'un soutien et de la manière dont les touristes peuvent soutenir le processus global de gestion. L'ICOMOS est prêt et disposé à apporter toute l'aide qu'il peut au développement de cette politique.

Étant donné la taille et l'échelle des terrasses des Hani de Honghe et l'engagement qui a été pris de les soutenir, l'ICOMOS accueillerait favorablement la possibilité d'un rapprochement entre les représentants du bien et ceux d'autres biens en terrasses en Asie afin que les mesures prises pour soutenir les sociétés traditionnelles puissent être partagées.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le paysage culturel des rizières en terrasses des Hani de Honghe, République populaire de Chine, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base des **critères (iii) et (v)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Sur la rive sud de la rivière Rouge dans le sud du Yunnan, les rizières en terrasses des Hani de Honghe s'étagent sur les pentes escarpées des monts Ailao. Ménagées dans une forêt dense depuis 1 300 ans par le peuple Hani qui s'installe dans cette région en provenance du nord-ouest, les terrasses irriguées supportent des rizières perchées au-dessus de vallées étroites. En certains endroits, on peut voir jusqu'à 3 000 terrasses suspendues sur les pentes entre la vallée et la limite inférieure de la forêt.

Répondant aux difficultés et aux opportunités de cet environnement de hautes montagnes et de vallées étroites traversées de ravines, dans un climat subtropical au niveau de précipitations extrêmement élevé (environ 1 400 mm), le peuple Hani a fait d'une forêt dense un système extraordinairement complexe de rizières en terrasses accrochées aux flancs des montagnes.

Le bien occupe une vaste zone d'environ 1 000 kilomètres carrés. Trois ensembles de terrasses - Bada, Duoyishu et Laohuzui - dans trois bassins fluviaux - respectivement Malizhai, Dawazhe et Amengkong-Geta reflètent différentes caractéristiques géologiques. La pente des terrasses de Bada est douce, celle de Duoyishu est plus raide et celle de Laohuzui est très abrupte.

Le paysage reflète un système intégré de quatre éléments : forêts, distribution d'eau, terrasses et maisons. Les forêts des sommets montagneux sont l'élément vital des terrasses car elles captent et fournissent l'eau nécessaire à l'irrigation. Il y a quatre types de forêts ; la forêt ancienne de « recharge en eau », la forêt sacrée, la forêt de consolidation et la forêt du village pour l'approvisionnement en bois de construction et de chauffe. Les forêts sacrées ont encore de fortes connotations. Au-dessus des villages se situent des lieux pour le dieu du village « Angma » (l'âme du village) et pour le dieu de la protection de la terre, « Misong », où les villageois prient pour la paix, la santé et la prospérité.

Des failles dans la roche canalisent l'eau de pluie, et la couche de grès en contrebas des montagnes de granit piège l'eau puis la libère lorsqu'elle jaillit de sources. Un système complexe de rigoles a été creusé pour répartir l'eau dans les rizières et entre les différentes vallées.

Quatre canaux principaux et 392 fossés qui totalisent 445,83 km en longueur sont entretenus en commun.

Quatre-vingt-deux villages de taille relativement petite, la plupart comprenant 50 à 100 foyers, sont construits au-dessus des terrasses et juste en dessous des forêts qui couronnent les sommets des montagnes. Les édifices vernaculaires traditionnels sont construits avec des murs en pisé, briques d'adobe et pierres sous un grand toit en croupe recouvert de paille qui donne aux maisons une forme de « champignon » caractéristique. Au moins la moitié des maisons des villages sont essentiellement ou partiellement faites de matériaux traditionnels.

Chaque maisonnée cultive une ou deux « parcelles » de rizière en terrasses. La culture du riz fait partie d'un système complexe et varié d'agriculture et d'élevage qui implique des bovins, buffles, cochons, canards, poissons et anguilles. Ce système est soutenu par des structures religieuses et sociales traditionnelles et anciennes, basées sur des relations symbiotiques entre les plantes et les animaux, qui renforcent les obligations communales et le caractère sacré de la nature et reflètent une dualité d'approche entre l'individu et la communauté et entre les hommes et les dieux, se renforçant mutuellement. Les rizières en terrasses des Hani de Honghe sont un exemple exceptionnel de système de gestion de la terre résistant qui optimise les ressources sociales et environnementales et manifeste une extraordinaire harmonie entre les hommes et leur environnement en termes visuels et écologiques, basé sur le respect spirituel pour la nature et le respect à la fois de l'individu et de la communauté, par un système de double interdépendance connu comme « système social de l'unité homme-dieu ».

Critère (iii) : Les terrasses des Hani de Honghe sont un reflet exceptionnel de systèmes élaborés et bien adaptés d'agriculture et de distribution de l'eau qui sont renforcés par un système socio-économique et religieux distinctif et établi depuis longtemps.

Le riz rouge, principale culture des terrasses, est cultivé au sein d'un solide système intégré de production alimentaire, les canards fertilisent les jeunes plants de riz, tandis que les poulets et les cochons contribuent à fertiliser les plants plus mûrs et les buffles d'eau labourent les champs pour préparer les plantations de l'année suivante et les escargots qui vivent dans l'eau des terrasses consomment divers organismes nuisibles. La riziculture est soutenue par des systèmes socio-économiques et religieux élaborés qui renforcent le lien des habitants avec l'environnement, au travers de leurs obligations envers leurs propres terres et envers la communauté plus large, et affirment le caractère sacré de la nature. Ce système de double interdépendance connu comme « système social de l'unité homme-dieu » et sa manifestation physique sous la forme des terrasses illustrent une tradition culturelle exceptionnelle encore vivante.

Critère (v) : Les terrasses des Hani de Honghe sont un reflet exceptionnel d'une interaction spécifique avec l'environnement relayée par des systèmes intégrés d'agriculture et de gestion de l'eau et sous-tendue par des systèmes socio-économiques et religieux qui expriment le double rapport entre les hommes et les dieux et entre les individus et la communauté, qui dure depuis au moins un millénaire, comme en témoignent les abondantes sources documentaires.

Intégrité

La délimitation globale définit une zone appropriée au sein de laquelle l'ensemble du système des terrasses peut être apprécié, et tous ses attributs, forêts, distribution d'eau, villages et terrasses sont présents à un degré suffisant. Aucun des attributs physiques essentiels n'est menacé et le système traditionnel est actuellement solide et bien protégé. La zone tampon protège l'environnement visuel et renferme assez d'espace pour permettre un développement économique et social coordonné.

Les terrasses auraient une forte résistance face au changement climatique et à la sécheresse – comme cela a été démontré lors de la grande sécheresse de 2005. En revanche, elles sont vulnérables aux glissements de terrain car, en moyenne, les terrasses sont construites sur des pentes à 25 %.

Il existe une vulnérabilité globale du système intégré d'exploitation agricole et forestière, par rapport à sa capacité à faire vivre correctement les fermiers et à leur permettre de rester sur leurs terres. Le système agricole est également vulnérable par rapport aux variations du prix du riz rouge, mais des stratégies en place permettent d'augmenter le prix des produits de l'agriculture biologique.

Actuellement, le tourisme naissant n'entraîne pas d'effets négatifs et certains villages sont encore en dehors des circuits touristiques. Mais la fréquentation touristique augmente rapidement et il est reconnu que la construction d'équipements touristiques et la définition d'une gestion globale du tourisme sont des défis que le bien doit relever afin que les villages ne soient pas submergés par les effets très dommageables du tourisme.

Authenticité

Le paysage en terrasses a conservé son authenticité concernant la forme traditionnelle des éléments du paysage, la continuité de la fonction du paysage, des pratiques et des savoirs traditionnels, ainsi que la pérennité des rituels, des croyances et des coutumes.

Il est un domaine où l'authenticité est ou pourrait être vulnérable : il s'agit des matériaux traditionnels pour les maisons traditionnelles, car ceux-ci seraient difficiles à obtenir. De nouveaux matériaux utilisés dans les maisons – les briques de béton qui remplacent l'adobe ou les tuiles à la place des toits de chaume –

commencent à avoir un effet visible sur l'image globale des villages dans le paysage car la couleur ainsi que les formes des constructions s'en trouvent modifiées. Il existe d'éventuels conflits entre d'une part l'entretien des maisons traditionnelles et l'utilisation de matériaux et de techniques traditionnelles et d'autre part les aspirations modernes en matière d'espaces résidentiels. Ces dernières décennies, des styles d'architecture externes ont fait leur apparition dans les villages, ayant quelques effets négatifs.

Les pratiques agricoles traditionnelles sont aussi vulnérables face aux attentes croissantes qui poussent les habitants à quitter les villages, et face aux effets potentiels du tourisme qui actuellement ne dispose pas d'une stratégie globale qui assure son développement durable.

Mesures de gestion et de protection

Le bien est protégé par la loi en tant que Site protégé en priorité par l'État classé par le Conseil des affaires d'État chinois. Le bien a été classé en 2008 en tant que site historique protégé par le gouvernement populaire du comté de Yuanyang.

Comme tous les biens en Chine qui sont inscrits, le bien est protégé par les *Mesures pour la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial*, préparées par le ministère de la Culture, et la législation suprême, publiée par les autorités nationales chinoises. Cet instrument légal s'associe aux plans de conservation et de gestion, lois et réglementations spéciales locales et règlements des villages pour constituer un système complet pour l'identification, la conservation, la gestion et le suivi des sites du patrimoine mondial. Cela signifie que ces sites doivent être gérés conformément aux exigences du ministère de la Culture.

Le gouvernement local a promulgué les *Mesures pour la protection et la gestion des villages et résidences du paysage culturel des rizières en terrasses des Hani de Honghe* et les *Orientations pour la conservation, la rénovation et le traitement environnemental des maisons traditionnelles des Hani de Honghe*. Ces deux documents légaux définissent les normes techniques à suivre dans tous les villages afin de contrôler le développement et la construction. Ils concernent les rizières en terrasses, les forêts, les systèmes d'irrigation, les villages traditionnels et les résidences et la culture traditionnelle de la région. Ces mesures sont un moyen de faire exécuter les obligations de protection nationale pour le patrimoine mondial. Les nouveaux projets de construction prévus dans le bien seront strictement examinés et contrôlés par l'autorité provinciale. Les Orientations ont été mises au point en association avec l'École d'architecture de l'université Tsinghua. Elles insistent sur la nécessité de reconnaître que les bâtiments dans les différents villages et secteurs possèdent des caractéristiques propres qu'il convient de respecter. Il est prévu que des bâtiments qui ne respectent pas le style traditionnel sans pour autant

menacer sérieusement le paysage dans son ensemble seront progressivement améliorés conformément aux Orientations. Chaque village est administré par les comités de village. Le système de chefferie autochtone Tusi joue toujours un rôle important dans la culture en terrasses dans les monts Ailao. Deux gouvernements Tusi, le gouvernement Mengnong et le gouvernement Zongwazhai du comté de Yuanyang, sont impliqués dans la zone planifiée. En tant qu'unité de base de la société des Hani, chaque village a développé une série de lois coutumières pour gérer les ressources naturelles et résoudre les conflits internes entre les villageois et les conflits avec d'autres villages.

Un plan de gestion a été rédigé pour le bien. Après approbation légale, il sera accepté en tant que document juridique et technique pour la protection, la conservation et la gestion du bien et sera inclus dans le *Plan de système urbain, plan directeur pour les villes* de la préfecture autonome Hani et Yi de Honghe et dans les plans de développement économique et social local y afférent. Le plan s'étale de 2011 à 2030 et est divisé entre des objectifs à court terme, de 2011 à 2012, à moyen terme, de 2013 à 2020, et à long terme, de 2021 à 2030. L'Administration des rizières en terrasses des Hani du comté de Yuanyang est responsable de la mise en œuvre du plan. Elle comprend des membres de nombreux départements de la préfecture de Honghe. L'Administration des rizières en terrasses des Hani de la préfecture de Honghe, créée en 2007 avec 12 membres travaille pour le Comité, supervise la gestion quotidienne au niveau du comté et fait la liaison avec les parties prenantes locales.

Les autorités locales mettent au point un plan spécifique pour la gestion du tourisme et le développement de la région qui devrait être achevé d'ici à la fin 2013. Un grand centre d'information se construit dans la ville de Xinjie, qui sera consacré aux terrasses et à leurs structures sociales et religieuses et sera achevé d'ici à 2020.

De manière à garantir une bonne compréhension de ce qui doit faire l'objet d'un soutien et de la manière dont les touristes peuvent soutenir le processus global de gestion, il serait souhaitable que le plan de gestion soit accompagné par une stratégie détaillée d'écotourisme durable pour le bien et sa zone tampon et par une stratégie d'interprétation qui permette de comprendre les systèmes complexes d'agriculture et de gestion de l'eau et les systèmes socio-économiques et religieux distinctifs des communautés Hani.

Recommandations complémentaires

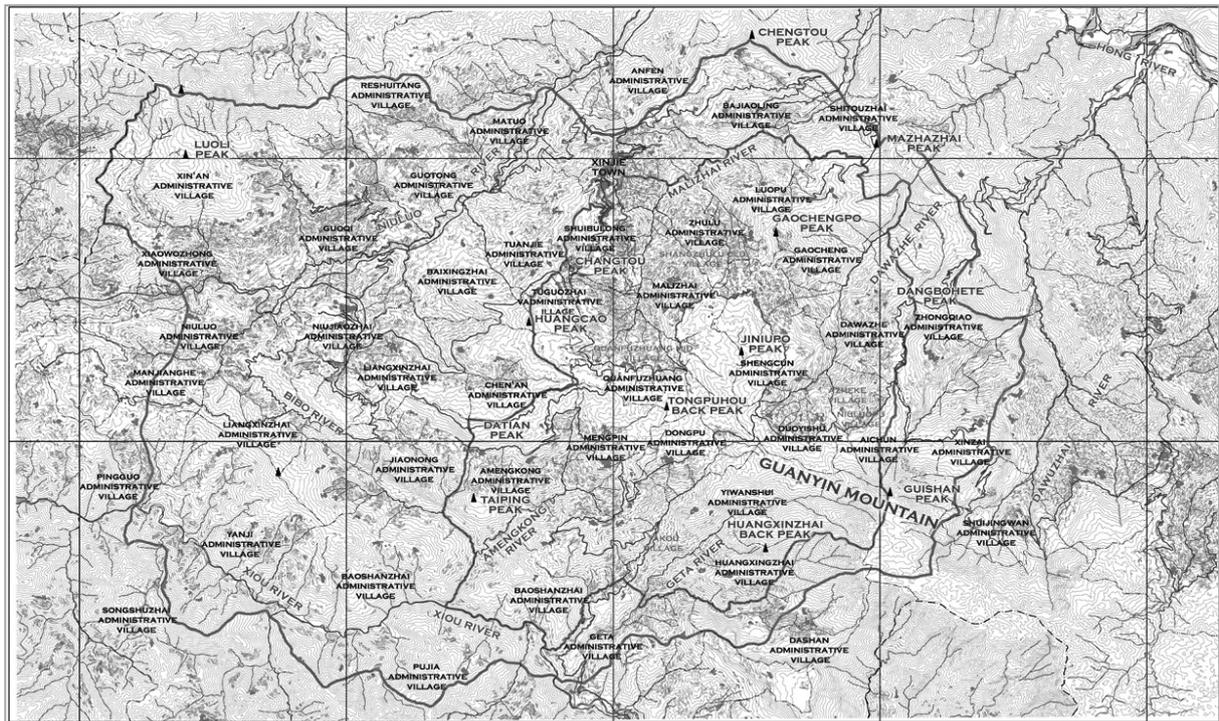
L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- mettre en place une stratégie d'écotourisme durable pour le bien et sa zone tampon ;
- fournir une stratégie d'interprétation qui permette de comprendre les systèmes complexes d'agriculture et

de gestion de l'eau et les systèmes socio-économiques et religieux distinctifs des communautés Hani ;

- soumettre avant le 1er février 2015 un rapport au Centre du patrimoine mondial exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des demandes et des recommandations susmentionnées qui sera examiné par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 39e session en 2015, étant donné la pression considérable à laquelle les rizières en terrasses pourraient être confrontées en raison de l'augmentation du tourisme, si le bien est inscrit.

L'ICOMOS recommande également d'envisager l'organisation d'un atelier international sur la gestion de vastes paysages en terrasses de manière à pouvoir partager le travail réalisé pour mettre en place une gestion durable des terrasses des Hani de Honghe avec d'autres biens en Asie qui sont confrontés à des défis similaires.



Carte indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue des terrasses



Forêt dans le village d'Aicun



Système d'irrigation



Vue d'un village et des maisons des Hani